Procédure pour l’assurance RC pour les groupes FPSE :

Dans la mesure où tous les projets de recherche passent soit par la commission d’éthique de la FPSE ou par la commission d’éthique cantonale :

C’est Mme Christel Nigg (en charge de la commission d’éthique FPSE) qui se charge de transmettre directement et automatiquement les annonces concernant les projets de recherche avec **risques minimes** au rectorat qui les annonce ensuite à l’assurance.

En revanche, les recherches avec **risques plus que minimes** passent généralement par la commission d’éthique cantonale, laquelle réclame une attestation. Il revient dès lors au responsable du projet de recherche de contacter Mme Christel Nigg, qui se chargera ensuite de transmettre les informations à qui de droit et de demander que l’attestation d’assurance lui soit envoyée.